

CONSEIL D'INSTITUT

Séance du 27 novembre 2025

Délibération n° 498-2025

OBJET DU PROJET	Calendrier e-candidat BUT 2-3-LP
RESPONSABLES DU PROJET	Politique : Xavier TRIPOTEAU Administratif : Laurence LE BRETON
EXPOSÉ DES MOTIFS DU PROJET	<p>Vu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vu la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants - Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif au diplôme national de licence professionnelle, notamment son article 5 - Vu l'arrêté des Programmes Nationaux de BUT du 15/04/2022 - Vu l'arrêté d'accréditation de l'UBS en date du 01/07/2022 <p>L'accès en 2ème année, puis en 3ème année d'une formation de BUT est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation selon les conditions fixées par voie réglementaire.</p> <p>Afin de répondre à la flexibilité des parcours prévue par l'arrêté du 6 décembre 2019, l'IUT de Vannes propose des recrutements d'étudiants extérieurs en cours de formation. Cela permet notamment d'offrir des passerelles aux étudiants de BTS qui souhaitent obtenir un diplôme de grade licence soit en intégrant un BUT en cours de formation ou une licence professionnelle « suspendue ».</p> <p>Les candidats externes devront candidater via le logiciel « eCandidat ».</p> <p>L'examen des candidatures portera sur le dossier du candidat et un éventuel entretien. Le dossier de candidature comportera un curriculum vitae, une lettre de motivation, ainsi que l'ensemble de leurs résultats post-baccauréat. Il pourra leur être demandé en outre des lettres de recommandation ou tout autre document jugé utile par le jury d'admission afin d'attester le niveau de connaissances et de compétences requises pour accéder à la formation postulée.</p> <p>L'admission des candidats externes en cours de formation dépend des capacités d'accueil des groupes TD telles que fixées par l'arrêté du 15 avril 2022 et de l'examen des dossiers des candidats attestant le niveau de connaissances et de compétences requis.</p> <p>Pour les formations en alternance, l'admission définitive sera conditionnée à la signature d'un contrat d'alternance.</p> <p>En vue du recrutement pour la rentrée 2026, l'IUT de Vannes fixe les calendriers des campagnes de candidatures tels qu'indiqués dans le document joint.</p>



CONSEIL D'INSTITUT
Séance du 27 novembre 2025

	<p>➤ Il est demandé au conseil d'Institut d'émettre un avis sur le calendrier de la procédure de recrutement « e-Candidat » 2026 à l'entrée en formation (LP...) ou en cours de formation pour le BUT.</p>
AVIS RENDUS	Suffrages exprimés : 23 dont : 0 Voix « Pour » 0 Voix « Contre » 0 Abstention(s)
<u>Visa du Président</u>	Julien JACQUET 
Document en annexe	Document de séance

